



# Assemblée des Premières Nations (APN) Forum virtuel national sur la *Loi visant à bâtir le Canada* Résumé du Forum

*Le présent résumé examine le déroulement et les conclusions du Forum virtuel national sur la Loi visant à bâtir le Canada organisé par l'Assemblée des Premières Nations (APN) le 16 juin 2025, qui reposait sur une version préliminaire du projet de loi C-5 datée du 16 juin 2025. Le 19 juin 2025, la version préliminaire du projet de loi C-5 a été modifiée afin de supprimer la Loi sur les Indiens. Le 26 juin 2025, le projet de loi C-5 a été approuvé par le Sénat et a reçu la sanction royale.*

## 1. Qu'est-ce que l'Assemblée des Premières Nations?

L'Assemblée des Premières Nations (APN) est un organisme national de défense des intérêts qui s'efforce de promouvoir les aspirations collectives des membres et des communautés des Premières Nations à travers le Canada sur des questions d'ordre national ou international.

## 2. Sujet, objectif et résumé de l'ordre du jour du Forum virtuel

Le 16 juin 2025, l'APN a tenu un forum virtuel national sur le projet de loi C-5, Loi édictant la *Loi sur le libre-échange et la mobilité de la main-d'œuvre au Canada et la Loi visant à bâtir le Canada* (titre abrégé : *Loi sur l'unité de l'économie canadienne*). Les Chefs, les mandataires, les membres des conseils, les Chefs régionaux et les techniciens se sont réunis pour entendre les points de vue politiques, juridiques et stratégiques, faire part de leurs préoccupations et entamer des discussions sur les répercussions et les implications du projet de loi C-5 pour les Premières Nations.

Le projet de loi C-5, *Loi sur l'unité de l'économie canadienne*, comprend deux parties : la partie 1, intitulée *Loi sur le libre-échange et la mobilité de la main-d'œuvre au Canada*, et la partie 2, intitulée *Loi visant à bâtir le Canada*. Le projet de loi vise à établir un cadre législatif afin 1) d'améliorer la mobilité interprovinciale de la main-d'œuvre et des échanges commerciaux et 2) de simplifier les mécanismes d'approbation des grands projets jugés d'intérêt pour l'économie, la souveraineté et la sécurité du Canada.<sup>1</sup>

## 3. Présentations des groupes d'experts et résumé des discussions

### 3.1. Partie I – Groupe d'experts techniques

Les participants au forum virtuel ont pu entendre : Graeme Reed, conseiller stratégique de l'APN (environnement, terres et eau); Drew Lafond, président de l'Association du Barreau autochtone; Merle Alexander, conseiller juridique de l'APNCB; et Mark Podlasky, directeur général de la Coalition des grands projets des Premières Nations.

---

<sup>1</sup> Le projet de loi C-5 décrit les grands projets jugés « d'intérêt national » comme ceux qui visent à renforcer l'économie, la résilience et la sécurité du Canada en procurant des avantages économiques ou autres au Canada tout en respectant les intérêts des peuples autochtones. Ces projets devront démontrer une forte probabilité de réussite et répondre aux objectifs du Canada en matière de changements climatiques. Selon l'article 4(1) du projet de loi C-5, c'est le gouverneur en conseil qui définit l'expression « d'intérêt national ».



# Assemblée des Premières Nations (APN)

## Forum virtuel national sur la *Loi visant à bâtir le Canada* Résumé du Forum



Ces experts ont présenté des points de vue techniques et juridiques sur le projet de loi C-5, en mettant l'accent sur des préoccupations importantes d'ordre procédural et de fond, dont l'absence de consultation des Premières Nations par la Couronne. Ils ont également souligné toute une série de questions, notamment :

- Les implications juridiques, réglementaires et environnementales du fait de passer outre les lois existantes pour déclarer des projets majeurs comme étant « d'intérêt national ».
- Les lois et les règlements existants qui sont exemptés d'inclusion et de prise en compte dans les projets « d'intérêt national » comprennent la *Loi sur les Indiens* et d'importantes lois environnementales.
- La manière dont le projet de loi C-5 entre en conflit avec la norme juridique du consentement préalable, libre et éclairé (CPLE) et la *Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (LDNU)*.

Les experts ont fait remarquer que la participation des Premières Nations n'est pas un « fardeau administratif » à surmonter dans le cadre de la mise en place de grands projets, mais un avantage global pour le succès à long terme de ces projets, à condition que les Premières Nations soient incluses en tant que partenaires égaux dès le début.

### **Résumé des discussions**

À la suite des présentations du groupe d'experts techniques, les dirigeants des Premières Nations ont entamé un dialogue, posé des questions et fait part de leurs idées afin de s'assurer que les préoccupations des Premières Nations concernant le projet de loi C-5 soient entendues. Une grande partie de la discussion a porté sur l'absence de consultation des Premières Nations lors de l'élaboration du projet de loi C-5 et sur la violation des droits inhérents et constitutionnels des Premières Nations. Certains se sont demandé si cette loi annulait les droits issus des traités et visait à municipaliser les Premières Nations. D'autres ont exprimé leur frustration face à l'épuisement des ressources naturelles sur les terres des Premières Nations comme principale approche du développement économique.

Les dirigeants se sont penchés sur des possibilités d'intervention dans le cadre d'un processus législatif, des options juridiques, l'activisme et la possibilité d'exercer des pressions politiques. Les dirigeants des Premières Nations ayant une expérience de travail sur des projets d'envergure ont offert des perspectives et des conseils qui ont confirmé que la participation des Premières Nations au développement n'équivaut pas à de la « bureaucratie » et qu'elle ne fait qu'améliorer les résultats à tous les égards. Les discussions ont porté sur le conflit que le projet de loi C-5 crée pour les droits des Premières Nations et les lois provinciales/territoriales et fédérales visant à mettre en œuvre la *Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones*. Les dirigeants des Premières Nations ont reconnu l'urgence de s'organiser pour s'opposer au projet de loi C-5 en raison de l'absence de consultation et du risque qu'il porte atteinte de manière injuste aux droits des Premières Nations.



# Assemblée des Premières Nations (APN)

## Forum virtuel national sur la Loi visant à bâtir le Canada

### Résumé du Forum



#### **3.2. Partie II – Groupe d’experts politiques**

Le groupe d’experts politiques était composé du Chef régional de la Colombie-Britannique, Terry Teegee, de l’honorable Jody Wilson-Raybould, CP, QC, députée, et de l’ancien Chef national de l’APN, Ovide Mercredi.

Ces experts ont tous déclaré que le projet de loi C-5 représente un recul important dans les relations entre la Couronne et les Premières Nations. Ils ont soulevé l’idée que le projet de loi C-5 était peut-être motivé par l’impression que la participation des Premières Nations aux grands projets entraîne des retards et de l’incertitude. Les experts ont toutefois réfuté cet argument en soulignant que les gouvernements n’ont pas fait assez pour mettre en œuvre des mécanismes adéquats visant à garantir le respect des droits des Premières Nations. Ils ont insisté sur le fait que la notion « d’intérêt national » doit inclure les droits des Premières Nations en tant que gardiens originels des terres et des ressources.

Les recommandations des experts comprenaient notamment de tirer parti des gains politiques réalisés par les Premières Nations au cours de la dernière décennie pour intervenir en :

- demandant au gouvernement de suspendre le processus législatif et de consulter les Premières Nations;
- envisageant des voies juridiques;
- communiquant avec les députés pour leur rappeler que le Canada ne peut assurer l’unité de l’économie canadienne sans les Premières Nations et qu’ils ont le devoir de défendre l’honneur de la Couronne.

#### **Résumé des discussions**

Les dirigeants des Premières Nations se sont encouragés mutuellement à faire de l’opposition au projet de loi C-5 une priorité absolue, exprimant leur inquiétude quant à la création d’un nouveau précédent qui permettrait au Canada de continuer à porter atteinte à la souveraineté et aux droits des Premières Nations. Certains ont discuté de stratégies visant à retarder ou à modifier le projet de loi, ainsi que de moyens de réagir collectivement si le projet de loi était adopté, notamment par le lancement de poursuites judiciaires, la création de corridors économiques des Premières Nations et l’expansion des modèles de gouvernance des Premières Nations. Tout au long des discussions, les participants ont souligné que les Premières Nations ne s’opposent pas au développement ni aux partenariats dans le cadre de grands projets, mais qu’elles s’attendent à être des partenaires à part entière dans les décisions et les lois qui touchent leurs terres, leurs eaux et leurs droits issus de traités, tant aujourd’hui que pour les générations futures.



Assemblée des Premières Nations (APN)

# Forum virtuel national sur la *Loi visant à bâtir le Canada* Résumé du Forum



## 4. Conclusion

Le Forum virtuel national de l'APN sur le projet de loi C-5 a été l'occasion pour les Chefs, les mandataires, les membres des conseils et les Chefs régionaux de recueillir des informations sur le projet de loi, d'exprimer leurs préoccupations et de faire part de leurs idées en vue d'intervenir et de s'opposer au projet de loi. Un consensus s'est dégagé autour d'un message commun selon lequel les Premières Nations appuient le développement, mais veulent une place égale à la table des négociations afin de s'assurer que leurs droits sont protégés et que leurs priorités sont prises en compte dès le départ.

Immédiatement après le forum virtuel national, la Cheffe nationale Cindy Woodhouse Nepinak s'est adressée au Comité plénier du Sénat qui étudie le projet de loi, où elle a fait part des préoccupations des Premières Nations et a plaidé en faveur d'une consultation plus approfondie sur le projet de loi. Dans les jours qui ont suivi le forum, les Premières Nations ont poursuivi leur plaidoyer vigoureux, ce qui a donné lieu à certains amendements au projet de loi, dont le retrait de la Loi sur les Indiens de la liste des lois exemptées du processus des projets d'intérêt national. Toutefois, les Premières Nations ont clairement indiqué que ces amendements ne sont pas suffisants et que des efforts supplémentaires doivent être déployés pour garantir que l'économie canadienne inclut les Premières Nations en tant que partenaires égaux.

L'APN tiendra un deuxième forum virtuel national sur le projet de loi C-5 le 10 juillet 2025. Pour obtenir de plus amples détails, veuillez consulter le : [Forum virtuel national de l'APN sur le projet de loi C-5 modifié, Unité de l'économie canadienne.](#)